

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3 boulevard
de Lesseps
78017 Versailles
Cedex

Division
de l'administration
des personnels ATSS & ITRF

DAPAOS

Circulaire n° 2016-DAPAOS-029

Dossier suivi par :
Edith Morisset

Diffusion :
Pour attribution : A- Pour information : I

	Canopé (CRDP)		ESPE
A	CD-CS-CT-CM	A	Gds étab. Sup.
A	Chefs Div.	A	INSHEA
	CIEP		Inspections
	CIO		IUT
	CNED		LG
	COLLEGES		LP
	CREPS		LPO
A	CROUS		LT-LGP
	DDCS		LYCEES
	DRONISEP		MELH
	DSDEN		SIEC
	EREA	A	Universités
	ERPD	I	Représentants des personnels
Autre :			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

Retour :

Le présent document comporte :

Circulaire	2	p.
		p
Total	2	p

Versailles, le 13/12/2016

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

- Madame et Messieurs
les Présidents des Universités,
- Madame et Messieurs les Directeurs
de l'ENSEA,
de l'INSHEA,
de l'ENSIIE,
du CROUS,

Objet : mobilité des personnels adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF) rentrée scolaire 2017.

Réf. : note de service DGRH C2 n°2016-169 du 21/11/2016.

La note de service DGRH C2 n° 2016-169 du 21/11/2016 relative à la carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) parue au Bulletin officiel de l'Education nationale spécial n° 7 du 24/11/2016 nous informe qu'à l'issue des groupes de travail réunis dans le cadre de l'agenda social de l'enseignement supérieur, il a été décidé de dynamiser le mouvement déconcentré des ATRF, jusqu'ici centré sur les personnels en fonction dans les EPLE ou les Rectorats en l'étendant à l'ensemble des agents du corps, toutes BAP confondues et quel que soit le lieu d'exercice des agents (enseignement supérieur et enseignement scolaire).

L'outil informatique de gestion du mouvement existant (AMIA) déjà utilisé pour le mouvement des ATRF de l'enseignement scolaire sera adapté en conséquence, pour permettre un mouvement sur poste profilé dans l'enseignement supérieur à côté d'un mouvement au barème dans l'enseignement scolaire et pour permettre d'identifier toutes les BAP des postes offerts et des candidats à la mutation.

L'application AMIA permettra :

↳ aux Etablissements d'enseignement supérieur de :

- charger les profils de postes sur supports vacants ;
- visualiser tous les agents ATRF candidats sur les postes offerts ;
- saisir l'ordre des agents retenus sur chaque poste.

↳ aux Rectorats de :

- suivre et visualiser les saisies des établissements d'enseignement supérieur ;
- publier leurs propres postes avec identification des BAP.

.../...



2/2

Dans cette optique, je vous demande de bien vouloir informer la DAPAOS, par courrier officiel :

au plus tard le 22 décembre 2016

du nombre de postes par chaque branche d'activité professionnelle (BAP) que vous envisagez de télécharger sur l'application AMIA, en vue d'une publication au mouvement intra-académique 2017, en sachant qu'il convient d'offrir le plus grand nombre de postes possible au mouvement 2017 des ATRF.

Les Adjointes techniques de recherche et de formation qui souhaitent changer d'académie devront se pré-inscrire sur AMIA entre le :

Jeudi 5 janvier 2017 et le jeudi 2 février 2017 inclus.

Une circulaire académique relative au mouvement inter-académique va être publiée prochainement. Je vous prie d'en assurer une large diffusion auprès des agents concernés.

En ce qui concerne le mouvement intra-académique 2017, une circulaire qui sera publiée début mars 2017 en précisera le calendrier et les modalités.

La Cellule de gestion collective de la DAPAOS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines,

Régis HAULET.